

32-34 rue des Jeuneurs, CS 62302, 75086 Paris cedex 02 • 01 42 33 29 15 • fondation@ifrap.org

Halte au choc fiscal !



Nous avons, ces dernières années, dépensé sans vergogne 60 milliards € de plus par an et creusé le déficit public, mais, au lieu de débattre des économies à faire pour redresser les comptes, nos députés rivalisent d'idées pour augmenter les impôts ! La règle de deux tiers de baisses

de dépenses et un tiers de hausses d'impôts n'est pas respectée. La Fondation estime que sur les 40 milliards d'économies affichées par le Gouvernement, moins de la moitié sont réellement documentées.

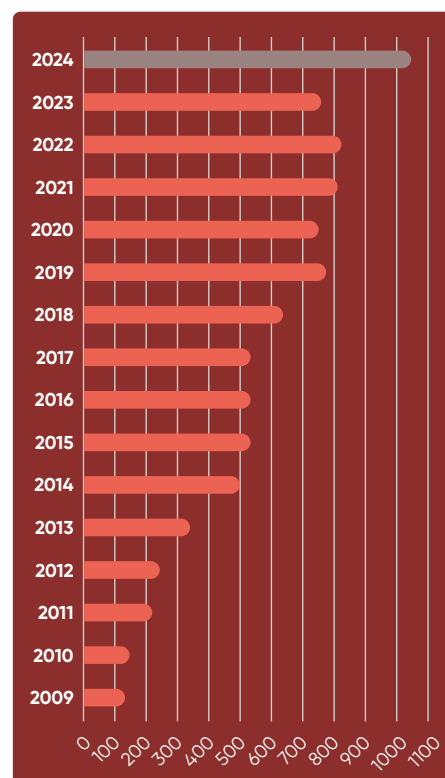
En revanche le choc fiscal sera d'au moins 24 milliards €. Comment croire que ce choc ne va pas impacter fortement l'économie de notre pays ? Ne pas plomber un peu plus nos entreprises qui assument déjà 157 milliards de plus de prélèvements obligatoires, par rapport à la zone euro ? Comment croire que la nouvelle taxe imaginée par Bercy d'impôt minimum à 20 % pour les ménages les plus riches ne va pas décourager les entrepreneurs et créer les exilés fiscaux de demain ? Car avec cette taxe, les 1 % des ménages les plus riches devront acquitter demain 35 % de l'impôt sur le revenu. Pourtant, 30 milliards d'économies en 2025, c'est possible en freinant les aides sociales (2,3 milliards €), en gelant les dépenses de fonctionnement des administrations (10,4 milliards €) en baissant les dépenses d'intervention (5,5 milliards €). Mais pour 2027, c'est 110 milliards d'économies qu'il faudra trouver et cela ne sera possible qu'en lançant, dès maintenant, les grands chantiers : allocation sociale unique plafonnée, nouvelle réforme des retraites, réorganisation des missions publiques et l'arrêt de l'emploi à vie dans les fonctions publiques locales et hospitalières. La Fondation IFRAP continuera d'être la vigie de la baisse des dépenses publiques face au choc fiscal !

Agnès Verdier-Molinié,

Directeur de la Fondation IFRAP

LA FONDATION, TOUJOURS EN 1^{ÈRE} LIGNE

Depuis sa reconnaissance d'utilité publique, les travaux de la Fondation viennent nourrir les débats publics dans les médias :



COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA DETTE PUBLIQUE : L'EXPERTISE DE LA FONDATION IFRAP RECONNUE



Au printemps 2024, la Fondation IFRAP a été sollicitée par la mission d'information sur la dégradation des finances publiques au Sénat et auditionnée par la commission d'enquête sur la forte croissance de la dette publique à l'Assemblée nationale.



Les **VRAIES** économies en dépenses publiques de la Fondation IFRAP :

La revue de la Fondation, juin 2024.

Les données du problème sont sur la table : nous voguons vers un déficit public à plus de 6 % du PIB en 2025. Ce qui nous emmènerait à un niveau de dette

autour de 124 % du PIB en 2027. Et donc sur une perte de confiance des marchés et une crise de la dette qui pourrait nous coûter des milliards dans les mois qui viennent si nous ne faisons rien. Au printemps 2024 et pendant plusieurs semaines, la Fondation IFRAP a échangé avec les services de Matignon et de Bercy pour documenter 30 milliards € d'économies qu'elle estime nécessaires pour reprendre le contrôle de nos dépenses publiques.

Il ne s'agit que d'économies ponctuelles, sur un an, qui ne relèvent pas de réformes structurelles

dont la France aurait, par ailleurs, grandement besoin d'ici à 2027. La Fondation propose de :

- **Maîtriser la masse salariale de la fonction publique pour 8 milliards €** via un gel du point d'indice, un gel des effectifs et un moratoire sur l'ancienneté et les promotions.
- **Lutter contre l'absentéisme dans la fonction publique pour 1,3 milliard €** notamment en réduisant les primes en cas d'absences répétées au titre des arrêts-maladie.
- **Décaler la revalorisation des retraites** de base et des complémentaires Agirc-Arrco à décembre 2025 pour **6,2 milliards €**.
- **Désindexer, c'est-à-dire geler sur un an, le niveau de prestations des minima sociaux** pour **2,3 milliards €**.
- **Faire une retenue sur les subventions aux associations** pour **1,6 milliard €**.
- **Doubler les annulations de crédits sur l'Aide publique au développement** pour **1,5 milliard €**.

> **L'EXPRESS**

L'Express, 9 juillet 2024,
30 milliards d'économies à trouver
en 2025 : les propositions choc
d'Agnès Verdier-Molinié

> **Europe 1**

Europe 1, 5 septembre 2024,
Alerte sur les finances publiques !



BFM TV, 9 septembre 2024,
Il faut sortir du rêve de l'argent magique

> **LE FIGARO**

Figaro, 19 septembre 2024,
Mais enfin, ne recommandons pas le concours
Lépine des impôts les plus bêtes !



> **LesEchos**

Les Echos, 1^{er} octobre 2024



Figaro Magazine, 20 septembre 2024,
Il faut éviter l'iceberg de la dette.

FREINER LA DÉPENSE SOCIALE

Économies : 11,9 Mds €

- Report de l'indexation des retraites au 1^{er} décembre
- Convergence public/privé des modes de calcul des retraites
- Désindexation des minima sociaux
- Durcissement des conditions d'accès au RSA
- Baisse du plafond des indemnités journalières maladie à 1 SMIC
- Maîtrise des dépenses des affectations de longue durée (ALD)
- Recentrage de l'aide médicale d'État (AME) sur les soins essentiels et urgents
- Transports sanitaires : relever les plafonds de franchise et encourager le covoiturage
- Désindexation exceptionnelle des allocations chômage en 2025
- Aligner le régime chômage des intermittents sur celui de l'intérim

RATIONALISER LES DÉPENSES LOCALES

Économies : 2,1 Mds €

- Rationalisation du bloc communal
- Création du conseiller territorial (fusion départementale et régionale)
- Suppression de l'échelon départemental

GELER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Économies : 10,4 Mds €

- Gel de la masse salariale publique
- Suppression de la garantie de pouvoir d'achat (GIPA)
- Limitation des décharges horaires des professeurs
- Lutte contre l'absentéisme
- Alignement des conditions de rémunération pour garde d'enfant malade sur le privé

BAISSER LES DÉPENSES D'INTERVENTION

Économies : 5,6 Mds €

- Fermer la moitié des lignes à très faible trafic de la SNCF (moins de 7 trains/jour)
- Diminuer les subventions aux associations
- Suppression partielle ou totale des aides à la pierre (HLM)
- Prolonger les annulations de crédits 2024 sur l'Aide publique au développement
- Suspension des Pass colo et du Pass'sport, recentrage du Pass Culture
- Baisser les subventions aux fonds régionaux d'art contemporain

NOS DEUX RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

➤ Tous les jeudis, Agnès Verdier-Molinié décrypte l'actualité et les enjeux des politiques publiques dans la matinale de Cnews.



➤ Tous les mardis et jeudis, Agnès Verdier-Molinié signe l'édito éco dans la matinale d'Europe 1.





● Une mission

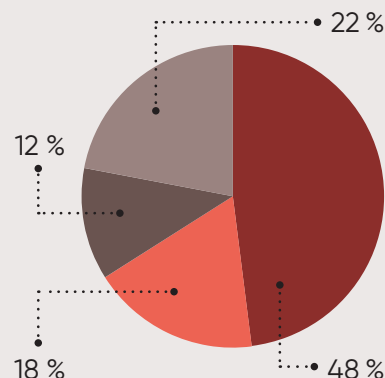
La Fondation IFRAP est une fondation d'utilité publique, reconnue par décret en Conseil d'État paru au Journal officiel le 19 novembre 2009. Fondation unique à la fois par son objet, « effectuer des études et des recherches scientifiques sur l'efficacité des politiques publiques, notamment celles visant la recherche du plein-emploi et le développement économique, faire connaître le fruit de ces études à l'opinion publique, proposer des mesures d'amélioration et mener toutes les actions en vue de la mise en œuvre par le Gouvernement et le Parlement des mesures proposées », et par son financement exclusivement privé. Elle est le résultat de plus de 30 années de recherches et de publications visant la performance des dépenses publiques.

● L'emploi des dons en 2023

La Fondation IFRAP ne bénéficie d'aucune subvention publique, les ressources proviennent exclusivement des dons collectés auprès du public, ce qui est un gage d'indépendance.

En 2023, la générosité du public s'est montée à **1 240 971 €**.

- Études, recherches scientifiques, propositions et diffusion : 48 %
- Diffusion des recherches et des propositions : 18 %
- Recherche et gestion de fonds : 12 %
- Frais de fonctionnement : 22 %



SOUTENIR LA FONDATION IFRAP

☐ **OUI**, je m'abonne à la revue de la
Fondation IFRAP pour 1 an, soit 49 €.

☐ **OUI**, je soutiens la Fondation IFRAP
et fais un don de €.

Règlement par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation IFRAP.



☐ M. ☐ M^{me} ☐ M^{lle}

Nom

Prénom

Organisme

Forme juridique/n° Siren

Adresse

Code postal

Localité

E-mail

Téléphone

AVANTAGE FISCAL*

Vous êtes une personne morale : réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans).

Vous êtes une personne physique : au titre de l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable ; au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt, dans la limite de 50 000 euros, de 75 % de vos dons versés.

* Seuls les dons donnent droit à déduction fiscale.

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation IFRAP est habilitée à recevoir des legs.

Faire un legs à la Fondation IFRAP : un geste fort pour transmettre vos valeurs au service de la prospérité de la France. Pour plus d'informations, contactez le 0142 33 30 39.

Bulletin à retourner à : Fondation IFRAP. 32 rue des Jeuneurs - CS 62302 - 75086 Paris cedex 02.

